



amnesty international

Vol. XI, N° 6

bulletin mensuel

Juin 1981

Amnesty International au Conseil de l'Europe : La torture est très répandue et systématique en Turquie

La torture est si répandue en Turquie qu'il est impossible qu'elle soit pratiquée sans l'approbation des autorités. C'est ce qu'*AI* a déclaré le 28 avril dernier à la Commission des questions politiques du Conseil de l'Europe.

Dans une déclaration orale aux représentants des 21 Etats membres du Conseil, *AI* a expliqué que l'information obtenue par une de ses missions, qui s'est rendue en Turquie du 17 au 25 avril dernier, confirmait le sentiment de l'organisation, fondé sur des informations antérieures, selon lequel la torture est actuellement très répandue en Turquie, où elle est pratiquée couramment dans les commissariats de police et certains centres militaires, dans tout le pays.

La Commission des questions politiques avait invité *AI* à prononcer une allocution lors de sa réunion à Paris. *AI* a expliqué au Comité que la mission, composée de deux membres, s'était rendue en Turquie pour s'entretenir avec les autorités des préoccupations de l'organisation, en particulier des allégations de torture. Participaient à la mission un membre du Secrétariat international d'*AI* et un contre-amiral en retraite de la marine hollandaise, M. Jan Dam BACKER.

Des rencontres officielles ont eu lieu avec le général OZTORUN, sous-chef de l'état-major turc; le général BOLOGIREY, coordonnateur des effectifs de la loi martiale; M. Fahri GORGULU, directeur de la police; M. Ilter TURKMAN, ministre des affaires étrangères, et un ministre d'Etat, le professeur OZTRAK. Les délégués de mission ont aussi eu des entretiens officiels avec deux anciens premiers ministres, MM. Bulent ECEVIT et Suleyman DEMIREL,

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a examiné le cas de la Turquie (Etat membre du Conseil) lors de sa réunion de Strasbourg du 11 au 15 mai 1981. Elle a voté contre le renouvellement du mandat des délégués turcs, mais n'a pas exclu la Turquie du Conseil. L'Assemblée a rappelé la nécessité absolue d'abolir toutes les pratiques de torture en Turquie.

ainsi qu'avec des juristes, des journalistes, d'anciens prisonniers et des parents de prisonniers.

Selon *AI*, la mission n'a pas rencontré d'obstacles dans sa recherche d'information, mais les représentants officiels qui se sont entretenus avec les délégués « n'étaient pas entièrement francs et paraissaient parfois vouloir délibérément les induire en erreur ». Avant le départ de la mission en Turquie, *AI* avait reçu un nombre considérable d'allégations selon lesquelles des prisonniers avaient été torturés. L'organisation avait aussi reçu des informations concernant 22 décès en détention, signalés depuis la prise de pouvoir militaire le 12 septembre 1980.

La mission a rapporté de Turquie des déclarations de gens qui ont été torturés (quelques-uns interviewés par les membres de la mission), des rapports médicaux qui confirment les allégations, et des informations sur la torture fournies par des journalistes, des juristes et les familles des détenus.

Des membres de la mission ont aussi rapporté une liste de plus de cent personnes (emprisonnées, ou qui avaient été

relâchées), prêtes à témoigner qu'elles ou d'autres personnes avaient été torturées. Les méthodes de tortures utilisées, les endroits où elle est pratiquée et l'équipement employé montrent, sans doute possible, qu'elle est systématique et non accidentelle. Parmi les méthodes de torture employées figurent la *falaka* (coups sur la plante des pieds), la torture à l'électricité, une forme de viol avec des matraques ou des bâtons et le passage à tabac.

Les allégations de torture sont parvenues de tout le pays à l'organisation, mais quelques noms reviennent fréquemment : la première section du quartier général de la police à Ankara et Istanbul; le quartier général de la police à Bursa; la prison Davutpasa, le commissariat de police d'Uskudar et la base militaire de Samandra, tous trois à Istanbul.

Les autorités ont bien ordonné des enquêtes dans certains cas, surtout après la mort d'un détenu : mais toutes les allégations n'ont pas donné lieu à une enquête. Les autorités n'ont pas non plus pris de mesures suffisantes pour faire en sorte que leurs intentions à l'égard de l'usage de la torture envers les prisonniers soient parfaitement claires. *AI* a cité à l'appui le cas d'Ilhan ERDOST, prisonnier décédé à la prison militaire de Mamak en novembre 1980.

— Bien que les quatre soldats accusés de l'avoir battu à mort aient été emprisonnés au moment de leur procès, le sergent accusé du même délit a été laissé en liberté.

— Le commandant de la prison a déclaré au procureur de la loi martiale d'Ankara, chargé de l'affaire : « J'avais ordonné qu'une fois l'instruction terminée, tous les

(Suite en page 8)

Cuba Le poète infirme Armando Valladares battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance

Le 7 février dernier, le poète cubain Armando F. VALLADARES, prisonnier du mois en juin 1980, aurait été agressé par des gardiens et battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il se trouvait alors à l'hôpital de la prison Combinado del Este, à La Havane.

Le poète est en fait paralysé et ne se déplace qu'en fauteuil roulant. On l'aurait transféré à l'hôpital de la prison

au cours du second semestre 1980. A cette époque, son état de santé a été décrété comme grave.

En mars dernier, *AI* a été informée qu'il avait subi des voies de fait. Son état de santé est toujours aussi préoccupant, et on pense qu'il n'a reçu aucun traitement médical. Il semble aussi qu'on lui ait refusé des visites de sa famille.

Armando Valladares a été arrêté en 1960 (il avait alors 23 ans), et accusé d'« atteinte à l'autorité de l'Etat ». L'année suivante, il était condamné à trente ans de prison. Sa paralysie est la conséquence d'une grève de la faim menée en 1968 pour protester contre les conditions de détention de la prison. Il souffrirait aussi d'asthme et de troubles cardiaques.

URSS

D'autres surveillants d'Helsinki emprisonnés

De lourdes condamnations ont été prononcées contre d'autres membres de groupes non officiels de surveillance de la mise en œuvre en URSS de l'Acte final des accords d'Helsinki de 1975. Ils ont été condamnés pour « agitation et propagande anti-soviétique ».

Tatyana OSIPOVA, membre du groupe de Moscou, a été condamnée le 2 avril à cinq ans de prison et trois ans d'exil intérieur.

En République d'Ukraine, Ivan SOBOULSKY, surveillant des accords d'Helsinki et ancien prisonnier d'opinion adopté par *AI*, a été condamné à quinze ans de prison et d'exil intérieur, et Oksana MECHKO, 76 ans, à six mois de prison et cinq d'exil intérieur.

Ivan KANDYBA, autre surveillant ukrainien, juriste, a été arrêté le 24 mars; il avait déjà purgé une peine de quinze ans de prison pour avoir pacifiquement milité pour la sécession de l'Ukraine. Le 25 mars, deux surveillants lituaniens des accords d'Helsinki, Vitautas VAICIONAS et Mecislovas JOURIAVICIUS, ont été arrêtés.

Fin mars, *AI* a appris la mort dans un camp de travail de Youri KUKK, militant estonien des droits de l'homme, mort après une grève de la faim de plusieurs mois.

En avril, l'organisation a appris que trois dissidents lituaniens (Vytautas SKOUODIS,

Gintautas IESMANTAS et Povilas PECELIOUNAS) avaient été respectivement condamnés à douze, onze et huit ans d'emprisonnement et d'exil intérieur pour avoir rédigé et distribué des *samizdat* (écrits non censurés distribués clandestinement) lituaniens. Ils ont été jugés en même temps que six autres Lituaniens arrêtés fin 1980, tous militant pour les droits religieux et l'indépendance nationale.

Deux dissidents de la ville ukrainienne de Kharkov se sont vu aussi infliger de lourdes peines: Genrikh ALTOUNYAN, militant de longue date des droits de l'homme, a été condamné à douze ans de prison et d'exil intérieur, et son collègue Anatoly ZINTCHENKO, candidat à l'émigration, à onze ans. Beaucoup de ceux qui sont emprisonnés en URSS pour l'exercice pacifique de leurs droits sont des croyants, pour la plupart baptistes, adventistes du septième jour ou pentecôtistes. Par exemple, dans la seule période du 30 avril 1980 au 30 avril 1981, *AI* a appris l'arrestation de 78 dissidents baptistes.

Le 25 mars 1981, Rostislav GALETSKY, adventiste du septième jour et militant religieux renommé, a été condamné à cinq ans de prison pour « agitation et propagande anti-soviétique ».

Pakistan

Pouvoirs exceptionnels pour le président

Le 24 mars dernier, a été édicté un décret constitutionnel provisoire qui donne au président du Pakistan le pouvoir de modifier la Constitution comme il l'entend. Cette mesure abroge en effet la Constitution de 1973.

Elle interdit tous les principaux partis politiques: seuls quelques petits partis pro-islamiques et le Tehrik-i-Istiqlal ne sont pas touchés.

Le pouvoir judiciaire se voit retirer les affaires mettant en cause la détention provisoire de personnes pour motifs politiques, les décisions du gouvernement militaire et les jugements des tribunaux militaires. Auparavant les tribunaux civils avaient à de nombreuses reprises invoqué la Constitution pour casser des mandats de détention pour motifs politiques en vertu du décret N° 78 de la loi martiale; écarter les condamnations prononcées par des tribunaux militaires contre des prisonniers; et suspendre l'exécution de châtiments comme la flagellation ou la

peine de mort.

Le droit d'*habeas corpus* est sévèrement restreint. Les affaires en instance devant les tribunaux et qui ont trait à l'administration de la loi martiale ont été frappées de nullité et la Cour suprême s'est vu enlever ses pouvoirs de révision judiciaire.

Le nouveau décret exige une nouvelle prestation de serment des juges de la Cour suprême et de la Haute cour. Le président de la Cour suprême, deux autres juges de la Cour suprême et au moins six juges de la Haute cour ont refusé de prêter le nouveau serment, arguant qu'ils ne pouvaient plus cautionner la constitutionnalité ni la légalité du gouvernement de loi martiale du président Zia. Ils ont donc démissionné.

Du fait des nouvelles mesures, l'indépendance du pouvoir judiciaire au Pakistan est très affaiblie et les importantes garanties légales qui protégeaient jusqu'à maintenant les droits humains fondamentaux ont disparu.

Irak

La réponse du gouvernement aux accusations de torture

Le gouvernement a répondu par un texte de 1500 mots au rapport d'*AI Irak: constat de torture* (voir *Bulletin mensuel* de mai 1981): il y décrit ce rapport comme étant sans fondement, insistant sur le fait que la Constitution et le droit irakien interdisent la torture. Cette réponse a été transmise le 27 avril à l'organisation par l'ambassade d'Irak à Londres; le 3 février, *AI* avait envoyé un exemplaire du rapport, avant publication, au gouvernement irakien.

Dans un communiqué de presse du 29 avril, *AI* déclarait que la réponse du gouvernement irakien ne répondait pas avec précision aux allégations de torture dont faisait état le rapport et ne diminuait en rien ses préoccupations.

Indonésie

Après quinze ans, on s'interroge toujours sur l'avenir de plusieurs prisonniers

Le 29 avril dernier, *AI* a écrit au président Suharto pour lui exprimer les préoccupations que lui inspire le sort de plus de cinquante prisonniers politiques condamnés à mort après une tentative de coup d'Etat en Indonésie il y a plus de quinze ans.

Des membres du gouvernement indonésien ont certes officiellement indiqué à d'autres gouvernements qu'aucun de ceux condamnés à mort pour participation présumée à la tentative de coup d'Etat de 1965 ne serait exécuté. Mais l'organisation souligne que si aucune mesure de grâce n'est officiellement prise en leur faveur il n'existe pour eux aucune possibilité de réhabilitation.

AI a demandé instamment la commutation de leurs sentences, de façon à dissiper l'incertitude qui entoure leur sort et à préparer leur réhabilitation.

Depuis novembre 1979, les prisonniers politiques condamnés à perpétuité ou à des peines moindres peuvent bénéficier de remises de peine au même titre que les criminels de droit commun. Seuls les condamnés à mort sont exclus de ce système et risquent d'être détenus indéfiniment.

AI a aussi soumis au gouvernement indonésien une liste de 58 personnes qu'elle croit condamnées à mort pour avoir participé à la tentative de coup d'Etat de 1965 et aux événements qui ont suivi. Selon les déclarations d'officiels indonésiens, 31 personnes seulement auraient été condamnées à mort pour ces motifs et *AI* demande au gouvernement indonésien de clarifier sa position actuelle à ce sujet.

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ci-dessous concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier lui-même.

Horacio CIAFARDINI, Argentine

39 ans; économiste et professeur à l'université; détenu depuis plus de quatre ans. Acquitté en mars 1979 des charges qui pesaient sur lui, mais maintenu en détention par décret présidentiel. Marié.

Horacio CIAFARDINI fut arrêté le 21 juillet 1976 à son lieu de travail, les bureaux du Consejo Federal de Inversiones (Conseil d'investissement fédéral), organisme gouvernemental responsable de l'établissement de projets d'investissement en Argentine. Il fut l'un des dix-sept membres du personnel de la Universidad del Sur (Université du Sud) de Bahía Blanca arrêtés ce mois-là. La plupart d'entre-eux travaillaient à la faculté d'économie, où il enseignait lui-même les sciences économiques. Le recteur de l'université, M. Victor BENAMO, avait été arrêté en avril 1976.

En août, le commandant militaire de la région et le chef de la police réunirent une conférence de presse à Bahía Blanca, au cours de laquelle ils donnèrent des informations sur ce qu'ils appelaient «un complot destiné à faire pénétrer l'idéologie marxiste à l'université». Selon eux, M. Cifardini et les autres détenus en faisaient partie. Le 13 août fut signé le mandat d'arrêt d'Horacio Cifardini et, le 20 du même mois, il fut placé à la disposition du pouvoir exécutif national, en vertu d'un décret présidentiel. exécutif national), en vertu d'un décret présidentiel.

Le 9 mars 1979, près de trois ans après, la presse argentine rapporta que M. Cifardini et cinq de ses coaccusés avaient été acquittés des charges qui pesaient sur eux. Les cinq autres prisonniers furent libérés sous condition mais M. Cifardini fut maintenu à la disposition du pouvoir exécutif national.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération d'Horacio Cifardini: Exmo Sr. Presidente de la Nación, Tte. General Roberto Viola, Balcarce 50, 1064 Buenos Aires, Argentine.

Tsehai TOLESSA, Ethiopie

Epouse du révérend Gudina Tumsa, dirigeant religieux connu dans le monde entier qui «disparut» après son enlèvement en juillet 1979 (voir Bulletin mensuel de juin 1980). Détenu depuis février 1980 sans inculpation ni procès, elle aurait été torturée. Quatre enfants, tous réfugiés.

Tsehai TOLESSA fait partie des centaines d'Oromos détenus depuis février 1980 à Addis-Abeba. Elle aurait été torturée, ainsi que beaucoup d'autres détenus, au Département d'investigation contre-révolutionnaire, alias le «troisième commissariat de police». Elle est maintenant emprisonnée dans l'ancien palais Menelik, siège du gouvernement militaire.

Elle avait été enlevée le 29 juillet 1979, en même temps que son mari, secrétaire général de l'Eglise éthiopienne évangélique Mekane Yesus, affiliée à la Fédération luthérienne mondiale, par des hommes armés qu'on n'a pas identifiés. Elle fut libérée quelques heures après l'enlèvement, mais on ne sait pas ce qu'est devenu son mari. Beaucoup pensent que les auteurs de l'enlèvement appartenaient aux forces de sécurité gouvernementales.

On pense que Tsehai Tolessa et les autres personnes ont été arrêtées en février 1980 en représailles contre les activités du Front de libération Oromo, qui combat le gouvernement dans le sud du pays.

Ni Tsehai Tolessa ni son mari n'ont apporté leur appui au Front de libération Oromo. Leur église, toutefois, a fait appel au gouvernement éthiopien à propos de plusieurs questions concernant les droits de l'homme, en conséquence de quoi elle est persécutée depuis plus de trois ans.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Tsehai Tolessa: Son Excellence Mengistu Haile Mariam, Chef du gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste, BP 5707 Addis-Abeba, Ethiopie.

Petr UHL, Tchécoslovaquie

40 ans, ingénieur; purge une peine de cinq ans de prison dans le deuxième quartier (à régime strict) de la prison Mirov; c'est la deuxième peine qu'il purge comme prisonnier d'opinion. Marié, deux enfants.

Petr UHL a été arrêté en mai 1979 en même temps que neuf autres membres du Comité pour la défense des personnes injustement persécutées (VONS). On les accusait d'avoir préparé des déclarations sur des personnes qu'ils considéraient comme injustement persécutées et d'avoir fait circuler ces informations en Tchécoslovaquie et à l'étranger. Six membres du VONS, dont Petr Uhl, ont été jugés en octobre 1979. La peine de cinq ans qu'on lui infligea alors fut la plus lourde des condamnations prononcées.

En octobre 1980, il se plaignit au directeur de la prison Mirov des mauvaises conditions de détention et de la discrimination pratiquée à l'encontre des prisonniers politiques. Le mois suivant, il fut puni, officiellement pour avoir insulté un codétenu et s'être couché avant «l'extinction des lumières».

Petr Uhl est harcelé par les autorités depuis plus de douze ans et a déjà été emprisonné. En décembre 1969, il fut accusé, avec dix-huit de ses compagnons, d'avoir produit et distribué «du matériel de propagande antisoviétique, dans lequel il attaquait le système socialiste de la république». En mars 1970, ils furent déclarés coupables de subversion et condamnés à des peines de prison allant jusqu'à quatre ans. Petr Uhl se vit infliger la condamnation la plus lourde. En janvier 1977, il signa la Charte 77.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Petr Uhl à: JuDr Gustav Husak, Président de la CSSR, 11908 Praha-Hrad CSSR; et à: JuDr Jan Nemec, Ministre de la Justice de la CSSR, Vysehradská 16, Praha 2-Nove Mesto, CSSR.

Il y a vingt ans, un hebdomadaire londonien, *The Observer*, publiait un article de l'avocat britannique Peter Benenson : il y annonçait le lancement d'une campagne baptisée : « Appel pour une amnistie 1961 » ; un mois plus tard, il avait reçu le soutien de gens du monde entier. Un nouveau mouvement était né : Amnesty International. Aujourd'hui, plus que jamais, au début des années 80, l'association continue à se battre : le 27 mai 1981, elle publie un « appel pour une amnistie 1981 ».

Les droits de l'homme dans les années 80 UNE ÉPREUVE DÉCISIVE

Avec les années 80, les droits de l'homme ont à affronter une épreuve décisive : pays après pays, le droit à la liberté d'opinion est menacé. La torture et le meurtre, l'enlèvement et l'emprisonnement (souvent approuvés au niveau gouvernemental le plus élevé) sont pratiqués systématiquement dans des pays d'idéologie très différentes.

Le nombre des morts s'accroît. Des milliers de personnes ont été liquidées au Guatemala par des agents obéissant à des directives officielles. En Argentine et aux Philippines, les forces de sécurité ont enlevé des gens qu'on n'a plus jamais revus.

Ailleurs, des tribunaux d'exception ont ordonné des exécutions politiques en masse. En Iran et en Irak, les victimes ont été pendues ou fusillées à l'issue de procès sommaires ; le plus souvent toute possibilité de recours judiciaire leur avait été refusée.



On rapporte régulièrement que des gens sont morts en prison, ou en garde à vue aux mains de policiers ou militaires — souvent sous la torture. Des morts en

détention ont ainsi été signalées l'an dernier dans des pays comme la Bolivie, l'Espagne, la Turquie, l'Uruguay et le Zaïre. De l'Union soviétique à la Corée du Sud, de la Chine à Haïti, critiquer la politique gouvernementale peut entraîner de lourdes peines. Ceux qui sont envoyés dans des camps ou jetés en prison sont souvent soumis à des conditions de détention très dures et à des châtiments rigoureux.

Dans bien des régions, l'emprisonnement en raison de la race, de la religion ou des opinions politiques est indéfiniment prolongé. Selon l'expression d'un ancien prisonnier, aujourd'hui libéré, les cellules deviennent autant de « tombes pour les vivants ». Certains prisonniers d'opinion sont aujourd'hui incarcérés depuis des dizaines d'années.

Très souvent la détention sans inculpation ni procès sert à réduire au silence des opposants réels ou présumés. Certains sont ainsi détenus depuis des années, par exemple en Malaisie et au Paraguay ; d'autres sont sous le coup de mesures d'« interdiction », comme en Afrique du Sud.

« Si nous perdons notre capacité de nous indigner devant les atrocités qu'on fait subir à nos semblables, nous perdons le droit de nous appeler des hommes. »

Vladimir Herzog, journaliste brésilien, mort en garde à vue en 1975.

On pourrait citer bien d'autres exemples.

— Près de la moitié des 154 gouvernements représentés aux Nations unies détiendraient des prisonniers d'opinion — des gens emprisonnés en raison de leurs opinions ou de leur origine et qui n'ont ni préconisé ni utilisé la violence.

— Au cours des cinq dernières années, des allégations de torture sont parvenues à AI de plus de 60 pays.

— Depuis décembre 1975 AI a entrepris des actions contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants dans plus de soixante pays, où les forces gouvernementales ont infligé des violences à des détenus avec l'intention délibérée de les faire souffrir dans leur esprit et dans leur chair.

— Dans plus de 50 pays, les citoyens peuvent être détenus sur ordre administratif, sans inculpation ni jugement.

— Dans 134 pays, la peine de mort est en vigueur, et dans bien des cas pour des raisons politiques.

La prise d'otages, la torture et l'exécution d'adversaires politiques ont été également pratiquées par des groupes non gouvernementaux, au nom de causes diverses. De tels actes ne sont pas plus acceptables que la répression par les gouvernements.

Face à ces tentatives systématiques d'élimination des dissidents, il est urgent d'entreprendre une action internationale si l'on veut continuer à protéger les droits de l'homme dans les années 80.

Il y a vingt ans, un article de journal lançait AI, appelant les gens de toutes les opinions à œuvrer ensemble, d'une manière impartiale et pacifique, à la libération d'hommes et de femmes emprisonnés de par le monde pour leurs seules opinions politiques et religieuses.

Aujourd'hui, dans bien des régions du monde, ce n'est pas seulement la liberté

d'opinion qui se trouve attaquée : la vie des prisonniers est en jeu.

Avant de pénétrer dans le commissariat de police de São Paulo où il devait subir un interrogatoire, en 1975, le journaliste brésilien Vladimir HERZOG avait écrit : « Si nous perdons notre capacité de nous indigner devant les atrocités qu'on fait subir à nos semblables, nous perdons le droit de nous appeler des hommes. »

Vladimir Herzog se rendit au siège de la police militaire un jour de la fin octobre 1975. Quelques heures après son arrivée au commissariat, il était mort. Sa femme fut informée de son « suicide » (pour plus ample information, voir le *Bulletin mensuel* de juillet 1980).



Devant l'extension qu'ont prise les violations des droits de l'homme, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'issue du combat qu'ils mènent pour les empêcher.

Nous affrontons une épreuve décisive. Partout dans le monde, les gens sont sans doute plus conscients que jamais de leurs droits ; mais les violations perpétrées quotidiennement montrent que l'action est aussi nécessaire, sinon plus, qu'auparavant.

La stratégie doit être double. Elle doit s'attaquer aux abus à la fois au nom du droit international et au nom de la solidarité humaine avec les victimes. Il faut accélérer la mise en œuvre par les Etats de leurs engagements à se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme. La ratification mondiale des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme est essentielle. Actuellement, moins de la moitié des gouvernements dans le monde ont ratifié ces textes. Les Nations unies doivent adopter en priorité le projet d'une convention internationale contre la torture, en cours de préparation. Cette convention doit prévoir la possibilité d'inspections des centres de détention sous les auspices des instances internationales. Un moratoire mondial pour les exécutions, actuellement pris dans les méandres des débats des Nations unies, doit être soumis au vote de l'ONU.

Cependant, ces accords ne peuvent, à eux seuls, garantir la protection des droits de l'homme. C'est à l'opinion publique de fournir l'impulsion nécessaire pour que les

Il est impératif qu'une force efficace et indépendante soit mise au service des droits de l'homme — une force capable d'aller au-delà de l'enchevêtrement des rapports de force politiques, et prête à intervenir chaque fois que les droits fondamentaux de l'homme sont violés, où que ce soit.

normes internationales soient respectées.

Il est impératif qu'une force efficace et indépendante soit mise au service des droits de l'homme — une force capable d'aller au-delà de l'enchevêtrement des rapports de force politiques et qui soit prête à intervenir chaque fois que les droits fondamentaux de l'homme sont violés, et où que ce soit. Les moyens employés peuvent aller de la publicité dans les supports d'information aux efforts de militants prêts à envoyer des lettres et des télégrammes en faveur des prisonniers menacés.

L'expérience d'AI a montré qu'une action internationale rapide peut sauver la vie de gens qui risquent la torture et la mort. Des détenus ont été relâchés à la suite d'appels concertés lancés par des citoyens et des organisations d'autres pays. Dans d'autres cas, des victimes qui avaient «disparu» alors qu'elles étaient aux mains des forces de sécurité, ont été retrouvées; on a cessé d'utiliser la torture et commué des condamnations à mort.

Les obstacles à vaincre sont énormes. Le secret et la censure font barrage aux informations qui parviennent des prisons et des prisonniers. La crainte de représailles peut paralyser l'action des familles, des avocats et des militants des droits de l'homme. Même quand l'information est disponible, les gouvernements font la sourde oreille aux appels lancés en faveur des victimes. Des pressions diplomatiques peuvent s'exercer qui auront pour résultat d'atténuer les protestations ou d'empêcher les révélations. Les prisonniers et ceux qui travaillent pour eux peuvent se voir abandonner, victimes de l'hypocrisie internationale en matière de droits de l'homme.

Maintes fois, en militant impartialement pour les droits de l'homme, à l'aide de faits précis et vérifiés, on a réussi à surmonter ces obstacles. Ces efforts ont finalement dépendu de l'énergie, de la persévérance et des fonds collectés par des habitants de nombreux pays.

Au moment où elle aborde les années 80, AI a délimité son champ d'action dans le domaine des droits de l'homme. Son mandat est triple:

— D'abord, elle recherche la libération immédiate et inconditionnelle de tous les



Pablo Picasso fut très tôt sympathisant d'Amnesty International, à qui il fit don de ce dessin.

prisonniers d'opinion (détenus en raison de leurs croyances, couleur, sexe, origine ethnique ou langue, et qui n'ont ni utilisé ni préconisé la violence).

— Ensuite, elle recommande des procès équitables et rapides pour tous les prisonniers politiques et œuvre en faveur des personnes détenues sans inculpation ni procès.

— Enfin, elle s'oppose à la torture et à la peine de mort sous toutes leurs formes et de façon inconditionnelle.

AI considère toute violation de ces droits fondamentaux comme une menace envers les droits et la dignité de tous. Elle s'efforce en particulier de mettre un terme aux violations commises ou tolérées par les gouvernements, car ce sont eux qui sont responsables du maintien des normes approuvées par la communauté internationale.

Un effort accru doit certes être fait pour porter à l'attention de l'opinion publique les abus commis et mener campagne contre eux. Mais AI réaffirme son parti pris original selon lequel elle ne doit être financée que par les contributions de ses membres ou les dons qui lui sont faits. Ce principe est essentiel pour préserver le mouvement de toute ingérence de la part des gouvernements, des organismes de collecte de fonds ou des groupes de pression.

Nous espérons doubler d'ici deux ans le nombre de nos sympathisants et de ceux qui nous apportent régulièrement leur contribution financière. Cela viendrait accroître de façon importante nos possibilités d'action concrète pour la libération des prisonniers d'opinion, l'abolition de la torture et de la peine de mort.

Toutes ces ressources nous seront nécessaires pour utiliser au mieux la volonté d'engagement personnel que tant de gens ont manifestée. Depuis vingt ans qu'AI a été créée à partir d'un bureau d'avocat, des milliers de gens de par le monde, répartis en groupes locaux, travaillent à aider plus de 20 000 prisonniers d'opinion reconnus ou

potentiels et un nombre bien plus élevé encore de gens menacés. Plus de 250 000 personnes participent aujourd'hui à l'action d'AI ou lui apportent un soutien actif. Plus de 350 missions, comprenant des médecins et des avocats bénévoles, ont assisté à des procès en tant qu'observateurs, interviewé des prisonniers et entrepris des démarches auprès des gouvernements.

Des millions de lettres et de messages ont été envoyés dans les ministères et les camps de prisonniers: c'est la preuve d'une mobilisation grandissante des consciences pour la défense de la dignité humaine.

Ces efforts doivent se multiplier pour faire face aux enjeux actuels et réussir à aplanir les obstacles dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme. Il est essentiel que tout notre engagement tende à ce but, si nous voulons conserver, selon l'expression de Vladimir Herzog, «le droit de nous appeler des hommes».

COMMENT AIDER AI

Au départ limité à un bureau d'avocat londonien, avec des bénévoles qui payaient souvent de leur poche le montant des affranchissements postaux, le mouvement est devenu une organisation permanente qui a besoin pour fonctionner d'un budget international régulier.

Chacun peut nous aider:

— Vous pouvez faire un don à la section nationale du pays où vous habitez;

— Vous pouvez faire un don directement au budget international d'AI, à l'adresse suivante: Amnesty International, International Secretariat, 10 Southampton Street, London WC2E 7HF, Royaume-Uni;

— Si vous avez accès à une photocopieuse, reproduisez ce message; faites six copies de cet article et envoyez-les à des amis dont vous pensez qu'ils souhaitent nous aider à apporter l'espoir de leur libération aux prisonniers d'opinion du monde entier.

Veuillez envoyer votre don par mandat international, en livres sterling ou en dollars américains. Des virements peuvent être directement effectués au compte d'AI: N° 81030094, Midland Bank, 82 Strand, Londres WC2, Royaume-Uni.

Les dons doivent être faits à l'ordre d'Amnesty International.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat international a appris en avril la libération de 39 prisonniers adoptés ou dont le cas faisait l'objet d'une enquête; il a pris en charge 203 cas nouveaux.

Malawi

22 ans de prison pour un ancien ministre

Le 20 mars dernier, M. Gwanda CHAKUAMBA, 45 ans, ancien ministre de la jeunesse et de la culture et commandant des jeunes pionniers (section des jeunes au Parti du congrès malawi actuellement au pouvoir) a été condamné à vingt-deux ans de prison pour sédition ainsi que trois autres délits, dont la possession de photographies d'anciens ministres aujourd'hui en exil (ce qui a été considéré comme un «acte préjudiciable à la sécurité publique») et d'exemplaires du magazine *New Africa* édité à Londres.

L'accusation de sédition formulée contre lui se rapportait à une réunion politique tenue le 18 novembre 1979 à Chikwawa, dans le sud, au cours de laquelle M. Sofiliano Faindi PHIRI, 52 ans, candidat parlementaire pour la réunion de Chikwawa, aurait prononcé des «paroles séditeuses». Il aurait affirmé que tout le développement de la région était dû aux efforts personnels de M. Gwanda Chakuamba et que le pays entier connaîtrait un plus grand développement s'il y avait plus de gens comme lui. M. Faindi Phiri, coaccusé de Gwanda Chakuamba, fut condamné à cinq ans de prison pour sédition.

L'essentiel de l'accusation de sédition

contre Gwanda Chakuamba reposait sur le fait qu'il ne s'était pas désolidarisé des remarques de Faindi Phiri et n'avait pas insisté sur le fait que tous les progrès réalisés dans la région étaient dus à «la direction avisée et dynamique» du président à vie, M. Hastings Kamuzu BANDA. Selon l'accusation, l'objectif poursuivi par MM. Gwanda Chakuamba et Faindi Phiri était de «créer le mécontentement et le désaccord vis-à-vis du gouvernement du président Banda».

Le procès a commencé en novembre 1980. Il s'est tenu devant le tribunal de la région Sud, à Blantyre, sous la présidence de cinq chefs. Les tribunaux traditionnels n'autorisant aucune représentation légale, MM. Gwanda Chakuamba et Faindi Phiri assurèrent leur propre défense.

En décembre 1980, *AI* avait à plusieurs reprises demandé au président Banda et à d'autres membres du gouvernement l'autorisation d'envoyer un observateur au procès. L'organisation ne reçut aucune réponse officielle, mais un diplomate du Malawi en poste à Londres indique qu'il était pratiquement certain que son pays n'accorderait pas à un observateur d'*AI* le droit de pénétrer sur son territoire.

Chine

Arrestation du rédacteur en chef d'un journal non officiel

Selon des sources chinoises bien informées, la police de Pékin a arrêté au milieu de la nuit, le 10 avril dernier, XU Wenli, rédacteur en chef d'un journal non officiel, *La cinquième tribune d'avril* au cours d'un raid à son domicile.

Les policiers ont confisqué des enregistrements et des papiers personnels, mais n'ont pas révélé le motif de son arrestation. Un de ses confrères, YANG Jing, aurait été arrêté le même jour. La police n'a informé aucun des parents des deux prisonniers des charges qui pèsent sur eux ni de l'endroit où ils sont détenus.

Xu Wenli, fils de médecin, travaillait comme électricien dans une usine de Pékin. Au cours des deux dernières années il avait été interviewé par un certain nombre de journalistes étrangers.

La cinquième tribune d'avril avait cessé de paraître en avril 1980, après les mises en garde énergiques émises par les autorités à

l'encontre de ceux qui continuaient à publier des journaux non officiels en dépit de l'interdiction de 1979. Depuis avril 1980, Xu et ses amis faisaient circuler une lettre d'information confidentielle; ils s'étaient joints aux appels lancés par des groupes divers pour la libération de dissidents emprisonnés, et pour plus de démocratie et de liberté.

Le 24 avril 1981, *AI* a écrit aux autorités chinoises pour leur exprimer ses préoccupations devant la nouvelle de l'arrestation de Xu Wenli et de Yang Jing, et leur demander instamment de révéler publiquement l'endroit où ils étaient détenus ainsi que les charges qui pesaient sur eux, ou de les libérer sans délai.

Tchécoslovaquie

En avril dernier, le procureur de la République a reformulé l'accusation de subversion qui pèse sur le sociologue Rudolf BATTEK, âgé de 57 ans (voir *Bulletin mensuel* de février 1981). Il a ajouté que le délit avait été commis de manière extensive «en connivence avec des puissances étrangères».

Du fait de ce nouveau chef d'accusation, Rudolf Battek, qui risquait jusque là un maximum de cinq ans de prison, est maintenant passible d'une peine de dix ans.

Tunisie

Un ancien prisonnier d'opinion élu à la direction d'un syndicat

Taieb BACCOUCHE, ancien prisonnier du mois (voir *Bulletin mensuel* d'octobre 1978), a été élu secrétaire général de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). C'est ce qu'on a annoncé le 1^{er} mai dernier.

Taieb Baccouche faisait partie du groupe de syndicalistes qu'*AI* avait adoptés comme prisonniers d'opinion au lendemain de la grève générale du 26 janvier 1978. Jugé par la Cour de sûreté de l'Etat en octobre 1978, en même temps que 29 autres dirigeants syndicaux, il fut condamné à six ans de prison et de travaux forcés. Tous les syndicalistes emprisonnés ont maintenant été relâchés et amnistiés, à l'exception de l'ancien secrétaire général de l'UGTT, Habib ACHOUR, toujours assigné à résidence.

Le nouveau bureau exécutif de l'UGTT comprend plusieurs anciens prisonniers d'opinion adoptés par *AI*, dont: Kheiredine SAHLI, Abderrazak GHORBAL, Sadok BESBES, Mohamed Neji CHAARI, Mostafa GHARBI et Abdelhamid BELAID.

Zimbabwe

M. Simbi MUBAKO, ministre de la justice et des affaires constitutionnelles du Zimbabwe, a annoncé le 24 avril dernier que le président Canaan BANANA avait commué toutes les condamnations à mort pour fêter le premier anniversaire de l'indépendance du pays.

Les prisonniers concernés par cette mesure sont ceux qui ont été condamnés à mort avant le 18 avril 1981. Aucune précision n'a été fournie quant à leur nombre; mais on sait qu'au moins douze personnes ont été condamnées à mort depuis la proclamation de l'indépendance en avril 1980 et on pense qu'au moins cinq autres étaient en instance d'exécution ou attendaient le verdict d'appel au moment de l'indépendance. Il semble que ces dix-sept prisonniers peuvent bénéficier de la grâce présidentielle.

Le 30 avril, *AI* a télégraphié au président Banana, à M. Simbi Mubako et M. Robert MUGABE, premier ministre du Zimbabwe, pour exprimer sa satisfaction devant la mesure de clémence présidentielle.



amnesty international

campagne pour l'abolition de la torture

Argentine

On craint pour la santé de 21 prisonniers politiques

Au cours de ces derniers mois, l'état de santé physique et mental d'au moins 21 prisonniers politiques détenus dans plusieurs prisons argentines se serait gravement détérioré.

La moitié de ces prisonniers souffrirait de graves troubles psychiques : l'un d'entre eux aurait plusieurs fois tenté de se donner la mort. Un prisonnier est en partie paralysé et souffre de crises d'épilepsie ; un autre souffre d'une affection grave de la colonne vertébrale et ne recevrait pas les soins appropriés ; un troisième présente une grave maladie infectieuse affectant le sang et certains organes.

En 1980, *AI* a souvent exprimé ses préoccupations devant les informations selon lesquelles les prisonniers politiques ne recevraient pas les traitements médicaux dont ils ont besoin et les conditions de détention provoqueraient des désordres psychiques, en particulier chez les détenus condamnés à de longues peines. On sait que trois prisonniers politiques se sont pendus en 1980 (voir *Bulletin mensuel* d'octobre 1980) dans les prisons de Rawson, de La Plata et de Caseros (Unidad N° 1).

Ces conditions seraient particulièrement préjudiciables à la prison Caseros, où les détenus sont enfermés dans leurs cellules plus de 20 heures par jour. Parmi ces 21 prisonniers, sur la santé desquels *AI* a reçu des informations fin avril et début mai 1981, quatre ont été adoptés comme prisonniers d'opinion :

— Eduardo FOTI a été arrêté en juillet 1975 et tenu, sans inculpation ni jugement, par décret présidentiel, à la *disposición del Poder Ejecutivo Nacional* — PEN (à la disposition du pouvoir exécutif national). Il reçut une balle dans la tête au cours d'une descente de police à son domicile et il fallut lui remplacer une partie de la calotte crânienne par un revêtement en matière plastique. Hémiplégique, (il a un côté du corps paralysé), il souffre de crises d'épilepsie et serait incapable de bouger ou de s'habiller sans aide.

En mai 1979, on le transféra de la prison de La Plata à celle de Caseros où il aurait été puni ; en signe de protestation, il entama une grève de la faim, ce qui lui valut une nouvelle punition. En septembre 1979, on le transféra à la Unidad N° 20 — la clinique

Borda — unité psychiatrique rattachée à la prison. Le mois suivant, il fut renvoyé à Caseros, mais n'y reçut pas le traitement prescrit, y compris des soins destinés à empêcher les crises d'épilepsie.

En janvier 1980, il fut à nouveau puni et maintenu au secret dans le quartier disciplinaire. Il fut ensuite ramené à la clinique Borda où sa santé s'améliora. Mais le jour de son retour à Caseros, le 3 juin 1980, il dut immédiatement réintégrer le quartier disciplinaire. Une fois encore, on lui refusa des soins. Son état mental s'est détérioré et ses crises d'épilepsie sont devenues plus fréquentes. Selon les informations d'*AI*, il serait de nouveau à la clinique Borda.

Un psychiatre détenu

— Le docteur Eduardo LLOSA, 45 ans, psychiatre à l'hôpital San Luis, province de San Luis, est un ancien membre de la direction de la Fédération argentine des psychiatres. Il a été professeur de psychologie à l'université nationale de San Luis.

Il a purgé une peine de trois ans de prison pour « possession de documents subversifs », mais reste néanmoins à la disposition du pouvoir exécutif national. Le docteur Llosa souffre de sinusite et de bronchite chroniques. Il est détenu à la prison Rawson, où les conditions de détention seraient extrêmement pénibles. C'est maintenant l'hiver à Rawson — dans le sud de l'Argentine — et la santé du docteur Llosa est particulièrement menacée de ce fait.

— Eduardo Yazbeck JOZAMI, ancien avocat et journaliste, qui a défendu des dirigeants syndicaux et ouvriers, a purgé cinq ans sur une peine de huit ans de prison et devrait maintenant pouvoir bénéficier de la liberté sur parole. Il se trouve aujourd'hui à la prison Rawson, mais a aussi été détenu à la Villa Devoto, à Caseros et à La Plata. En octobre 1979, il a montré les premiers signes d'une maladie de la colonne vertébrale dont il souffre beaucoup ; il ne peut se tenir debout ou marcher que pour de courts instants. Il souffrirait aussi d'une maladie, moins grave, qui affecte le niveau d'acide urique dans le sang. Il semble n'avoir reçu aucun traitement pour l'un ou pour l'autre de ces troubles.

— María Gregoria PÉREZ, 33 ans, infirmière, est détenue à la disposition du pouvoir exécutif national depuis octobre 1975. Elle aurait subi une opération des ovaires alors qu'elle se trouvait à Villa Devoto et souffrirait de troubles psychologiques.

— María Liliana Lucía SALVADOR de Francisetti, 27 ans, aurait été cruellement torturée après son arrestation en septembre 1975. Condamnée ensuite à cinq ans et demi de prison pour « association illicite », elle est restée à la disposition du pouvoir exécutif national depuis l'expiration de sa peine en mars dernier.

Elle souffre aujourd'hui de brucellose, maladie infectieuse qui attaque le sang et certains organes. On aurait commencé à lui faire une série de piqûres, mais le traitement n'a jamais été achevé.

D'autres prisonniers en mauvaise santé

D'autres prisonniers politiques seraient en très mauvaise santé. Il s'agit de : Rosa ALCARAZ ; Susana Beatriz BENINI ; José María CUESTA ; Ángel FRANCIA ; Juan Carlos GÓMEZ ; Roberto MAYER ; Miguel Ángel MOSSETTO ; Emilio Tiburcio PADILLA ; Roberto Edgardo PASUCCI ; Norma SPALTRO ; Miguel Ángel VÁZQUEZ ; Jorge Armando VEIGA ; Jorge Rodolfo MEZA ; Oscar Héctor MATTHEWS ; Albarracín RONCEDO et Gustavo de CARA.

Ecrire en termes courtois aux adresses ci-dessous pour demander qu'on donne à ces prisonniers le traitement médical dont ils ont besoin et qu'on envisage leur libération pour raisons humanitaires. Exprimez les préoccupations que vous inspirent les informations selon lesquelles la santé des prisonniers s'est détériorée à cause des conditions de détention très pénibles auxquelles ils sont soumis et demandez que tous les prisonniers soient traités conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus édictées par les Nations unies.

Exmo Sr. Presidente de la Nación, Tte. General Roberto Viola, Balcarce 50, 1064 Buenos Aires, Argentine ;

Sr. Director de Institutos Penales, Coronel Ángel Dotti, Paso 550, 1031 Buenos Aires, Argentine.

Procès sommaires après des manifestations

Des Albanais manifestent en Yougoslavie: 11 morts

Selon les autorités yougoslaves, les manifestations nationalistes de Pristina, les 1^{er} et 2 avril dernier, se sont soldées par près de onze tués et 200 blessés. Pristina est la capitale de la province de Kosovo, où prédomine la population albanaise.

Il y aurait eu des blessés tant du côté des manifestants que chez les forces de l'ordre. Des représentants officiels ont déclaré que 194 personnes avaient été sommairement jugées pour avoir pris part aux manifestations ou les avoir encouragées, mais sans spécifier les sentences. En outre, 28 personnes ont été arrêtées pour enquête.

Ces manifestations, qui ont gagné les villes voisines, représentent la troisième vague d'un mouvement qui a commencé le 11 mars dernier: des revendications d'étudiants, portant sur leurs conditions de vie, auraient fait office de détonateur. Les 1^{er} et 2 avril, les manifestants auraient porté des banderoles demandant pour la province de Kosovo (actuellement partie intégrante de la République de Serbie), le statut de république à l'intérieur de la fédération yougoslave.

Le 7 avril, *AI* a demandé aux autorités yougoslaves de préciser les charges qui pèsent sur les détenus, ainsi que la révision rapide des procès et la libération de tous ceux qui sont emprisonnés pour l'exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression et de manifestation.

Le 22 avril, l'agence officielle de presse yougoslave *Tanyoug* a reproduit les propos tenus par le procureur général de la République lors d'une réunion des procureurs yougoslaves. Il a fait état d'«un tournant dans la politique de poursuite des délinquants politiques». *Tanyoug* rapporte que les participants à cette rencontre ont insisté sur le fait «qu'aucun compromis ne doit plus être accepté dans les affaires graves de délits politiques et anticonstitutionnels» et sur «les conséquences défavorables» de la pratique antérieure, qui consistait «à ne poursuivre que les délinquants politiques mineurs et non ceux qui se proclament publiquement des opposants». Selon *Tanyoug*, 553 personnes ont été inculpées pour motifs politiques au cours de l'année dernière — dont

93% pour «délits verbaux mineurs».

AI a appris un peu plus tard que Marco VESELICA avait été arrêté le 24 avril et a reçu des informations selon lesquelles Vlado GOTOVAC devait être jugé le 2 juin. Tous deux sont d'anciens prisonniers d'opinion adoptés par *AI*: ils avaient ouvertement critiqué le gouvernement yougoslave au cours d'interviews accordées à des journalistes étrangers. Ils auraient tous deux été inculpés de «propagande hostile».

Marco Veselica, 45 ans, économiste et ancien député à l'assemblée fédérale yougoslave, aurait entamé une grève de la faim pour protester contre son arrestation; Vlado Gotovac a été laissé en liberté en attendant son procès.

— Le procès de Dobroslav Paraga (voir *Bulletin mensuel* de janvier 1981), un étudiant en droit de Zagreb arrêté, le 21 novembre 1980, pour avoir rassemblé des signatures au bas d'une pétition demandant l'amnistie pour les délinquants politiques, devait s'ouvrir le 13 mai dernier.

TURQUIE

(Suite de la page 1)

prisonniers, à l'exception des personnes âgées, des femmes, des enfants, des éclopés et des malades, reçoivent un ou deux coups de matraque en-dessous de la ceinture, sur les parties honteuses et sur la paume des mains, et qu'on les avertisse de ne plus retourner en prison... Mon but est de faire respecter la discipline.»

Le procureur militaire adjoint avait formellement notifié au bureau du commandant de la loi martiale que le directeur de la prison avait commis un délit — mais jusqu'à aujourd'hui aucune action n'a été entreprise concernant cette affaire.

A plusieurs reprises, la mission a entendu parler des difficultés rencontrées par les personnes qui ont tenté de porter plainte contre la torture, et des menaces proférées contre elles et leurs familles.

Une autre préoccupation d'*AI* en Turquie est la détention de personnes qui n'ont pas participé, de toute évidence, à la vague de violence qui a provoqué l'établissement d'un régime d'état d'urgence en Turquie au cours de ces dernières années.

AI a précisé à la Commission des questions politiques que son intention n'était pas de laisser entendre que la pratique de la torture avait commencé en Turquie après le coup d'Etat militaire. Au cours d'un voyage en mai 1980, un membre du Secrétariat international avait découvert que la torture était très répandue; ses victimes appartenaient à des groupements et partis aussi bien de droite que de gauche.

PEINE DE MORT

En avril 1981, *AI* a appris la condamnation à mort de 52 personnes dans dix pays l'exécution de 40 personnes dans six pays.

Un pas vers l'abolition de la peine de mort aux Pays-Bas

Le 6 mai dernier, la Chambre haute du parlement néerlandais a voté un amendement au nouveau projet de constitution, abolissant la peine de mort.

La Chambre basse avait adopté cet amendement en février 1981. Il peut maintenant officiellement entrer en vigueur à la suite des élections générales du 26 mai. On s'attend à ce que le vote final sur la nouvelle Constitution (incorporant l'amendement qui abolit la peine de mort) ait lieu dans le courant de l'année.

Le **BULLETIN MENSUEL** est la traduction française de l'**amnesty international newsletter** publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 10 Southampton Street, Londres WC2E 7HF, Grande-Bretagne.